

<p><b>COMMUNE DE MOHON</b></p> <p><b>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE</b></p> <p><b>ORDINAIRE</b></p> <p><b>DU 6 AVRIL 2017</b></p>
--

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 28 mars 2017 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 31 mars 2017 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint		Pouvoir à HOUEIX Ludovic		
BOUTE Jean-Louis	CM	X			X
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM	X			
VANDEKERKOVE Marie-Véronique	CM			excusée	
LALYCAN Claudine	CM		Pouvoir à GUILLEMAUD Marc		
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM			excusé	
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			
TOTAL	15	11	02	02	

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Mme GALLOUX Isabelle est arrivée en cours de séance et a pris part au vote à partir de la délibération numéro 9.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur BOUTE Jean-Louis pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire assistante.

### **DELIBERATION N° 1 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF-ANNEE 2017 – CANTINE MUNICIPALE**

- Présentation du budget primitif année 2017 : Cantine Municipale
- Délibération à prendre

Mme le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour la Cantine Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Cantine Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Cantine Municipale	63 360,00

### **DELIBERATION N° 2 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF-ANNEE 2017 – GARDERIE MUNICIPALE**

- Présentation du budget primitif année 2017 : Garderie Municipale
- Délibération à prendre

Mme le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour la Garderie Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Garderie Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Garderie Municipale	16 473,00

**DELIBERATION N° 3 – AUTORISATION D'APUREMENT DES DEFICITS DE CLOTURE ANNEE 2016 POUR LES BUDGETS PRIMITIFS DE LA CANTINE MUNICIPALE, DE LA GARDERIE MUNICIPALE ET DU CCAS**

- Autorisation d'apurement des déficits de clôture année 2016 pour les budgets primitifs de la cantine municipale, de la garderie, municipale et du CCAS
- Délibération à prendre

Mme le Maire demande l'autorisation d'apurer les déficits de clôture de l'année 2016 pour les budgets de la Cantine Municipale, de la Garderie Municipale et du CCAS comme suit :

ENTITES	MONTANT DU DEFICIT DE CLOTURE ANNEE 2016
Cantine Municipale	18 529 ,47
Garderie Municipale	5 210,17
Centre Communal d'Action Sociale	4 397,10

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (12 voix pour) autorise à l'unanimité l'apurement les déficits de clôture de l'année 2016 comme proposé.

**DELIBERATION N° 4 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF-ANNEE 2017 – LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE**

- Présentation du budget primitif année 2017 : Lotissement communal Hameau de Sévigné
- Délibération à prendre

Mme le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné » suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du Lotissement communal Hameau de Sévigné qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Lotissement Hameau de Sévigné	345 629,08	603 361,88

Il y a actuellement 7 lots vendus dont 4 lots construits. Il reste 23 lots.

**DELIBERATION N° 5 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE »- VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR LA COMMUNE POUR L'EQUILIBRE DU BUDGET**

- Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle par la Commune pour l'équilibre du budget
- Délibération à prendre

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 43 370 euros 20 afin d'équilibrer le budget du lotissement communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour), émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition

**DELIBERATION N° 6 AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2016- ASSAINISSEMENT**

- Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2016
- Délibération à prendre

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la séance du 3 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2016,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide après un vote à main levée (12 voix pour) d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE AU 31 DECEMBRE 2016	15 116, 45
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	15 116,45

**DELIBERATION N° 7 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2017- ASSAINISSEMENT**

- Présentation du budget primitif année 2016
- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2017 en Assainissement qui s'équilibre comme suit en section d'exploitation et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Assainissement	39 202,00	94 120,41

### DELIBERATION N° 9 – AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2016- COMMUNE

- Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2016

- Délibération à prendre

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la séance du 3 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide après un vote à main levée (13 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2015	750 091,93
Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	192 252,25
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	557 839,68

**DELIBERATION N° 10 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2017 – COMMUNE**

- Présentation du budget primitif année 2017

- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour la Commune suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Mme le Maire propose au vote une recette supplémentaire de 30 907 euros pour les dotations 2017 suite à la communication des montants des dotations de l'Etat ce jour. Pour l'équilibre du budget cette somme sera répartie pour 10 000 euros au compte 615221 et 20 907 euros au compte 615231 en fonctionnement)

Mme Le Maire communique à l'assemblée le détail de chaque opération en investissement.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (13 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Commune	1 414 074,00	1 275 227,00

**DELIBERATION N° 11–FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2017**

- Présentation des bases prévisionnelles d'imposition année 2017 et fixation des taux d'impositions communaux

- Délibération à prendre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit fixer le montant des taux d'imposition communaux pour l'année 2017. Elle rappelle qu'en 2016, les taux étaient fixés comme suit :

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour le maintien des taux communaux) fixe les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2017 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

### DELIBERATION N° 12 – PROJETS 2017 SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS

- Demande d'autorisation de lancement des consultations pour les projets 2017 suite au vote du budget primitif 2017
- Délibération à prendre

Suite au vote du budget primitif 2017, Madame le Maire demande l'autorisation de lancer les consultations pour les projets 2017 suivants :

- Travaux de voirie année 2017 comprenant la voirie 2017, la rue du Porhoët, l'impasse des loges et la rue St Vran) en précisant que la commission voirie sera réunie pour ces travaux.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie cités ci-dessus
- Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour les travaux de voirie précités.

### DELIBERATION N° 13 – INDEMNITES DES ELUS : Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués : ACTUALISATION DES INDICES DE REMUNERATION

- Demande d'actualisation des indices de rémunération suite au Décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Délibération à prendre

Mme le Maire fait savoir que par délibération du 30 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués à un taux fixé en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique.

Le Décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 ayant modifié cet indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et compte-tenu d'une nouvelle modification prévue en 2018, elle propose au Conseil Municipal de fixer l'intégralité des indemnités de fonctions des Elus selon l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour la durée restante du mandat.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) émet un avis favorable à cette proposition et fixe comme suit les indemnités des Elus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Indemnité du Maire	DENIS Josiane	Taux minoré 23 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 1 <sup>er</sup> adjointe	LE RAT Martine	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 2 <sup>ème</sup> adjoint	BLANDEL Alain	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 3 <sup>ème</sup> adjoint	CARO Jean-François	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 1er Conseiller Municipal Délégué	VANDEKERKOVE Marie-Véronique	Taux de 2,665 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 2ème Conseiller Municipal Délégué	PRESSARD Hervé	Taux de 2,665 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 3ème Conseiller Municipal Délégué	HOUEIX Ludovic	Taux de 2,665 % De l'indice brut terminal de la fonction publique

**DELIBERATION N° 14 – RESTAURATION DES VITRAUX ANNEE 2016 (VITRAUX 2014 ET 2015) – PROPOSITION D'AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LES MAITRES VERRIERS RENNAIS**

- Proposition d'avenant 1 pour prolonger le délai d'exécution des travaux
- Autorisation de signature
- Délibération à prendre

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter cette question à l'ordre du jour. Avis favorable de l'assemblée.

Elle expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution des travaux de restauration des vitraux de l'année 2016 (comprenant les vitraux de 2014 et 2015) confiés aux Maitres Verriers Rennais jusqu'au 15 juillet 2017. Le délai initial avait été fixé à 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.



Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour),

- Approuve la passation de l'avenant 1 au marché de travaux passé avec les Maîtres Verriers Rennais
- Autorise Mme le Maire à le signer.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1- PLOERMEL COMMUNAUTE – COMMISSIONS

- Mme le Maire communique le nom des Elus qui font partie des commissions à PLOERMEL COMMUNAUTE :

COMMISSION TOURISME	Josiane DENIS
COMMISSION HABITAT ET MOBILITES	Josiane DENIS
COMMISSION ACTIONS SOCIALES, PETITE ENFANCE	Marie-Véronique VANDEKERKOVE
COMMISSION BATIMENTS, VOIRIES, ESPACES VERTS	Alain BLANDEL
COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME	Alain BLANDEL

Si d'autres Elus sont volontaires, bien vouloir la contacter car ces commissions sont ouvertes sauf la Commission Finances qui est réservée aux Elus Communautaires.

#### 3. VOUTE DE LA CHAPELLE DE LA VILLE JAUDOIN

Les travaux étant terminés, une messe pour l'inauguration aura lieu le 30 avril 2017 à 11 heures.

#### 4. DEPOTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont nombreux. Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un dépôt d'ardoise dans un passage.

#### 5. PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance fixée le vendredi 19 mai 2017 à 20 heures 30.

### RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

1. Présentation du budget primitif 2017 – Cantine Municipale
2. Présentation du budget primitif 2017 – Garderie Municipale
3. Autorisation d'apurement des déficits de clôture année 2016 – Cantine, Garderie et CCAS
4. Présentation du budget primitif 2017 – Lotissement communal « Hameau de Sévigné »
5. Vote d'une subvention exceptionnelle de la Commune au budget 2017 du lotissement communal « Hameau de Sévigné »
6. Vote de l'affectation du résultat 2016 – assainissement
7. Présentation du budget primitif 2017 – assainissement
8. Achat de matériel de désherbage alternatif – reportée
9. Vote de l'affectation du résultat 2016 – Commune
10. Présentation du budget primitif 2017 – Commune
11. Fixation des taux d'imposition communaux année 2017
12. Autorisation de lancement des consultations pour les projets 2017
13. Indemnités des Elus : actualisation des indices de rémunération
14. Restauration des vitraux année 2016 - Avenant 1 au marché de travaux

### RECAPITULATIF DES QUESTIONS DIVERSES

1. Commissions à PLOERMEL COMMUNAUTE
2. Voûte de la Chapelle de la Ville Judoïn
3. Dépôts sauvages
4. Prochaine séance de Conseil Municipal

Fait et délibéré en mairie

les jour, mois et an susdits,

Délibérations N°1 à 14

Questions diverses 1 à 4

le 21 avril 2017

Signé Le Maire,

Josiane DENIS

**NOTA BENE** : L'intégralité du procès-verbal de séance figurant sur le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur simple demande en mairie.

